

AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS
D'ADJOINT·E TECHNIQUE D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES SPÉCIALITÉ PLOMBIER·ÈRE
OUVERT A PARTIR DU 12/10/2026

La Direction des Constructions Publiques et de l'Architecture affecte dans ses ateliers des adjoints techniques de toutes spécialités du bâtiment, notamment des plombiers. Ces adjoints techniques peuvent travailler dans leur atelier d'affectation et également se déplacer dans les établissements municipaux. Ils-elles sont amené·e·s à réaliser, selon leur affectation, l'ensemble des tâches ci-dessous :

Missions :

- Dépannages urgents et/ou courants des installations sanitaires ;
- Maintenance préventive et curative des installations sanitaires ;
- Travaux de plomberie (neufs et de rénovation) sur les installations sanitaires ;
- Maintenance des caniveaux, chéneaux, regards et siphons.

Conditions de travail :

Travail en site occupé, possibilité de travail en hauteur, port de charges lié aux missions, port d'Équipements de Protection Individuelle (EPI), formation professionnelle et habilitante.

Conditions pour concourir :

Ce recrutement est ouvert aux candidat·e·s remplissant, au plus tard à la date de la première réunion du jury chargée de la sélection des dossiers, les conditions générales d'accès à la fonction publique :

- être de nationalité française ou ressortissant·e d'un État membre de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, de la confédération suisse, de la Principauté de Monaco ou de la Principauté d'Andorre ;
- jouir de ses droits civiques ;
- posséder un bulletin n°2 du casier judiciaire dépourvu de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions ;
- se trouver en position régulière au regard du code du service national ;
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction ;
- remplir les conditions d'âge légales pour travailler.

Modalités de sélection :

Après présélection des candidatures, le recrutement comprend les épreuves suivantes :

- 1 - Épreuve d'admissibilité :
Sélection sur dossier.

2 – Épreuve d'admission :

- Épreuve pratique de mise en situation professionnelle (coefficient 1) ;
- Entretien de motivation et de vérification de l'aptitude à tenir le poste, au cours duquel les candidats disposeront des 3 premières minutes pour exposer leur parcours professionnel et leurs motivations pour le poste (durée totale 15 minutes – coefficient 1).

Modalités d'inscription :

Dates d'inscriptions : du 07/09/2026 au 25/09/2026

- Par internet sur le site : <https://teleservices.paris.fr/fow/site-cep/jsp/site/Portal.jsp?page=fiche&id=1831>

Devront être joints les documents suivants :

- Un curriculum vitae détaillé indiquant notamment les éléments complets d'état civil, les diplômes ou le niveau d'études, les formations suivies et les emplois occupés en précisant leur durée. Les candidat·e·s sont invité·e·s à joindre copie de leur(s) diplôme(s) ainsi que tout justificatif utile ;
- Une carte d'identité française ou européenne ;
- Les candidats reconnu·e travailleur·euse en situation de handicap nécessitant des aménagements d'épreuves, doivent joindre un certificat médical récent établi par un médecin agréé·e précisant la nature des aménagements d'épreuves nécessaires avant le 09 octobre 2026 (<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/listes-de-medecins-agrees-en-ile-de-france>)

En cas de difficulté pour l'inscription en ligne, nos équipes vous accueillent à l'adresse suivante : Ville de Paris - Direction des ressources humaines – Bureau du recrutement – 2, rue de Lobau – 75004 Paris du lundi au vendredi de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.